

**Compte rendu du Conseil d'UFR Lettres et Langues du 4 octobre 2012  
par la liste « Humanités et collégialité »**

1. Un poste d'espagnol est transformé en PRCE, ce qui pose problème au niveau de l'affichage, car il n'existe qu'un seul statut de poste pour les détachés dans le supérieur (alors que les fiches en Espagnol mentionnent PRAG). Le reste a été validé par le C.A. Maria Enriquez (dir. dép. d'espagnol, explique que le département a déjà cédé sur le poste MCF mais que, si le PRAG devient PRCE, cela ne va plus du tout.
2. L'assemblée des directeurs doit comporter la présence d'un membre du Conseil d'UFR ; mais à la suite d'un appel, aucune candidature n'a été reçue de la part de membres du Conseil. Juan Carlos Garrot Zambrana (H&C) estime que l'assemblée des directeurs prend des décisions qui ne lui appartiennent pas. Jean-Michel Fournier demande s'il y a un exemple précis. Maria Enriquez se pose la question de l'utilité de cette assemblée des directeurs, qui fait double emploi. J.-M. Fournier répond que tous les grands sujets ont été décidés en Conseil. J.-M. Fournier et J. C. Garrot se reprochent réciproquement de se donner des leçons. Emmanuelle Huver (dép. Sodilang) pense que le problème n'est seulement de savoir qui vote, mais aussi l'ordre dans le déroulement des réunions, entre Assemblée des directeurs et Conseil. J.-M. Fournier répond qu'il ne faut pas qu'on revote en permanence ce qui a été déjà voté par le Conseil. Qu'on lui propose des méthodes qui fonctionnent mieux. Il faut bien préparer les dossiers. Il n'est pas vrai que des décisions sont prises par les commissions, en l'occurrence l'assemblée des directeurs. Cristina Terrile (H&C) remarque que le Conseil a moins de pouvoir, il ne fait qu'entériner ce qui a été préparé. L'année dernière, trois membres de l'Assemblée avaient déjà été invités à rédiger un texte sur « les disponibilités de service ». Ce texte a été ensuite soumis rapidement au Conseil. Mais la discussion sur la question s'était faite surtout en amont, dans l'Assemblée des directeurs. Jean-Michel Fournier réplique que cela correspond au début du processus, quand il avait effectivement demandé aux directeurs de préparer un texte, ce qui a suscité des réactions vives ; on a donc ensuite décidé de laisser mûrir le dossier. À aucun moment des décisions n'ont été prises en dehors du Conseil. Pierre Dubois (H&C) souligne que le problème est peut-être celui de la multiplication des réunions et qu'on ne peut pas reprocher aux membres du Conseil de ne pas être candidats à l'assemblée des directeurs vu l'augmentation des tâches. Selon J.-M. Fournier, cela prend du temps de prendre des décisions, ou bien il faut envisager des espaces de travail... Conclusion : pas de représentants du Conseil à l'assemblée des directeurs.
3. Chargés de mission : Cécile Goï et Sabrina Ferrara ont démissionné de leur fonction de directrices-adjointes, mais sont confirmées dans une nouvelle fonction de chargées de mission (valorisation et relations extérieures). 4 abstentions.
4. Compte rendu de la Commission recherche : 14 projets subventionnés. Impression qu'on ne fait pas assez de manifestations. La réunion s'est conclue sur l'idée qu'il faudrait inciter les collègues à développer la lisibilité de l'UFR. Quelques bilans sur les projets immobiliers.
5. Élection d'un étudiant au conseil du bureau de la vie étudiante. L'étudiant délégué répond qu'ils sont en train d'y réfléchir et qu'il est candidat. Il est élu à l'unanimité.
6. PoSTT : on a formalisé par écrit cette organisation, le comité de gestion de site ayant disparu par décision de l'université. Pierre Dubois demande pourquoi. J.-M. Fournier explique qu'il y avait des comités dans chaque site. On a considéré que c'était une dépense excessive... mais ce n'a jamais été une demande des UFR. Entre la fin de ces comités et aujourd'hui, il y a eu le départ des services centraux au Plat d'Etain et on a estimé une formalisation des services transversaux (sécurité, chauffage, entretien des salles, ménage...). Maria Enriquez soulève le problème de la propreté de l'université : qui

fait le ménage ? Caroline Gonzalez (responsable admin. de l'UFR) explique que le ménage est externalisé à une entreprise, de sorte que le personnel n'est pas sous notre responsabilité. Nelly Valtat (H&C) estime que cela ne sert à rien de faire remonter ces plaintes, depuis des années qu'elle-même se plaint des problèmes (propreté, grilles fermées trop tôt, ce qui pose un problème de sécurité). Comment faut-il faire pour obtenir des résultats ? Car cela affecte notre santé, notre sécurité, *etc.* J.-M. Fournier fait remarquer que le PoSTT ne sert pas à répondre à ces questions. Le personnel n'est pas suffisant pour le ménage. C'est un problème de moyens que nous n'avons pas. Le personnel qui coordonnait la gestion du site n'a pas été renouvelé. C'est une bagarre que l'on a depuis longtemps avec la présidence. Le personnel de contact a beaucoup diminué, il n'y a pas de politique d'établissement dans ce sens. Nelly Valtat considère que, si l'on trouve les grilles baissées, on devrait refuser de faire cours. Peut-on faire remonter à la présidence un fort sentiment de mécontentement des élus du Conseil ? Juan Carlos Garrot soulève aussi le problème du samedi matin : la bibliothèque est ouverte mais on ne peut rentrer qu'à un endroit, d'où un problème de sécurité. J.-M. Fournier explique que la commission « Hygiène et sécurité » souhaiterait même que l'université soit fermée le samedi par manque de personnel. Sylvie Le Moël (H&C) indique que beaucoup d'étudiants pique-niquent dans les couloirs, d'où un problème d'hygiène. Pour revenir au document PoSTT, Pierre Dubois demande si l'indication sur le tableau est bien -4 postes (« moins 4 ») ? J.-M. Fournier le confirme, car les postes sont passés à la présidence. Pierre Dubois demande si ceci présage d'une fusion des UFR. J.-M. Fournier affirme que ce n'est pas prévu à l'heure d'aujourd'hui ; ce PoSTT n'a d'autre valeur juridique que celle qu'on lui donnera. Vote = 8 abstentions ; PoSTT accepté.

7. Convention internationale d'échange avec l'université australienne de Macquarie, présentée par Philip Whyte (dir.-adjoint aux RI). On s'achemine vers 10 échanges avec l'Australie. Il y a pas mal de problèmes pour attirer les étudiants australiens chez nous, ce qui nous pousse à diversifier les contacts. 3 étudiants doivent partir en janvier (2 en droit et 1 en droit-langue). J.-M. Fournier souhaite qu'on développe les rapports avec l'Australie. La convention est votée à l'unanimité.
8. Référentiel des tâches. J.-M. Fournier fait 4 remarques : 1°) simple reclassement des tâches (directeurs, RI, responsables master, *etc.*) mais les grands groupes de tâches n'ont pas changé ; 2°) 1150h mises à disposition par l'université, que l'on peut distribuer en termes de service ; 3°) jusqu'à présent les PRAG/PRCE étaient exclus du référentiel mais cette restriction a sauté au dernier C.A., ce qui simplifie les choses ; 4°) c'est certainement insuffisant, mais jadis cela ne représentait que 25 h par département. Cela a évolué, même si cela reste en-dessous de la réalité des tâches effectuées. Aménagements proposés : 1°) pour les directeurs adjoints (Ph. Whyte et A. Chommeloux), à peu près 1/3 de leur activité, donc 44 h. 2°) Pour les directeurs de dép., prise en compte du nombre d'étudiants des départements ; ajout des « parcours additionnels », qui représentent un travail complémentaire (mais les effectifs des parcours ne sont pas mentionnés puisqu'il n'y a à chaque fois qu'un groupe — voir tableau distribué en réunion). Seule modification : Arts du spectacle : la filière a eu une dotation pour monter le parcours mais celle-ci ne peut être maintenue pour la gestion ensuite de ce parcours → réduction à 12h (au lieu de 20) — cependant une allocation transitoire et exceptionnelle est prévue cette année vu les difficultés en Arts du spectacle (une mutation, *etc.*) [voir B sur le tableau, « Tâches exceptionnelles »]. Pour les masters, on a modifié l'offre de formation, d'où des changements plus importants dans le tableau. Parenthèse de J.-M. Fournier : Philippe Chardin avait soulevé le problème de la reconnaissance du travail fait en tant que responsable de domaine, mais cela ne représente rien de particulier ; le référentiel n'est pas fait pour s'occuper d'une tâche ponctuelle plus ou moins coûteuse, mais il porte sur

les tâches récurrentes. On a également ajouté les deux agrégations mutualisées et les deux masters internationaux. J.-M. Fournier insiste sur l'effort de transparence. Le département Sodilang a cependant adressé un argumentaire : *quid* de la mise en place du Master à distance ? L'extension au M2 Pro est prévue ; on pourrait aller vers plus de reconnaissance mais serait-ce bien juste ? → réintégration des agrégations, mention des masters à distance. Enfin, la responsabilité CRL peut être désormais intégrée (bien que PRAG). Concernant l'accueil des étudiants étrangers, on a arrêté le principe de simplifier en comptabilisant ½ h par dossier (étudiant entrant ou sortant) ; la somme est créditée sur simple remise de la liste des étudiants. À partir du 1<sup>er</sup> septembre un personnel administratif a été nommé pour alléger ces tâches, donc il semble logique de diviser la dotation distribuée. L'an passé : 180 h, cette année : 95 h. On ne pourra prendre que dans les 115 h non affectées. Pierre Dubois demande si on ne peut pas attribuer pour les échanges une dotation pour année de transition, comme on l'a fait pour Arts du spectacle. Eric Athenot (H&C) pense qu'il y a une grande différence entre masters Pro et masters MEF — ces derniers impliquent à la fois partie recherche et partie enseignement. J.-M. Fournier explique qu'on passe par le MEF pour reconnaître la formation mais qu'en réalité le master recherche n'est pas pris en compte. Bernard Pouderon (dir. dép. grec) souligne qu'il y a moins de décharge pour les Lettres. J.-M. Fournier répond que la répartition entre les sections regarde les collègues du secteur Lettres ; le Conseil n'est là que pour gérer un volume global. Emmanuelle Huver (Sodilang) estime qu'on perd des heures par rapport à l'an passé alors qu'on ouvre une nouvelle formation, celle à distance ; il n'y a pas de structure pour accueillir le master-recherche à distance, d'où une situation d'urgence et le mécontentement des étudiants ; on demande une décharge non pérenne pour gérer la situation actuelle. J.-M. Fournier répond qu'en effet, Cécile Goï bénéficiait de 30 h l'an passé, mais que c'est elle-même qui a finalement consenti à cette réduction. Cristina Terrile (H&C) soulève le problème des financements des masters bi-nationaux : si on ne nous accorde pas un crédit exceptionnel, nous demandons au moins une reconnaissance pour un énorme travail de deux ans ; c'est une chose de renouveler une maquette, et une autre de mettre entièrement en place un nouveau Master bi-national (négociations, convention, etc.) : nous avons au moins la satisfaction d'annoncer aux collègues que l'Université Franco-Italienne a accordé un financement de 30 000 € pour le master bi-national franco-italien Tours-Pérouse. J.-M. Fournier estime que C. Terrile interprète ce qu'il a dit à l'envers car il n'a parlé que d'un cas particulier (celui de Philippe Chardin) et il sait ce que c'est que d'être porteur de domaine. Maria Enriquez demande ce qui est prévu concernant la nouvelle fonction de responsable « Mobil » (L1, L2...). J.-M. Fournier assure que c'est inclus dans les services. On revient à la question des dossiers d'échanges internationaux : on pourrait estimer que 3 dossiers par heure est raisonnable, soit 125 h à peu près. Sylvie Le Moël (H&C) pense qu'on ne devrait pas caler ces heures sur un travail réel, car il s'agit d'une reconnaissance symbolique. J.-M. Fournier est d'accord, mais il convient d'établir un seuil, donc rien en-dessous de 6 dossiers minimum. Pour Sodilang, on peut supprimer la mention « auto-financé » et normaliser comme Master à distance comme les autres, ce qui serait plus logique. Nelly Valtat juge qu'on manque de sens des proportions car on parle très longtemps pour des « miettes qui nous sont accordées ». → Vote sur la modification proposée, où restent encore 65 h non affectées (à affecter en fin d'année) : 1 contre. Le référentiel est adopté.

9. Disponibilités de service : point demandé à l'ordre du jour par les élus H&C, à la suite de l'envoi d'un texte promis par J.-M. Fournier aux membres du Conseil lors de la précédente séance — texte dont la pertinence a été contestée en retour de courriel par Elisabeth Gavaille il s'agit d'un arrêt du Conseil d'État de déc. 84, sur un contentieux antérieur au décret 1984 modifié 2009). J.-M. Fournier fait 2 propositions sur cette

question délicate, sur laquelle il s'est abstenu de faire des commentaires par mail, étant tout sauf un guide moral. La raison de sa proposition était la difficulté d'organiser les emplois du temps quand des collègues proposent des créneaux trop réduits. La question est celle des disponibilités offertes par les collègues. Il propose que l'on « reste simple » sur cette question puisqu'elle est explosive : 1°) Votons sur le fait qu'il y ait une consigne de disponibilité ou pas — vote sensible donc à bulletins secrets 2°) Si le conseil considère qu'il n'y a pas lieu d'avoir des consignes, ce sont les départements qui géreront cette question. Pierre Dubois ose suggérer que, même lorsqu'ils ont choisi un cap, le capitaine et le pilote d'un bateau ont intérêt à écouter la vigie (les membres du Conseil) quand celle-ci signale la présence de récifs — il y a des mesures auxquelles il peut être sage de renoncer. J.-M. Fournier estime quant à lui que le directeur d'UFR ne peut agir que dans un cadre voté par le Conseil ; si l'on ne vote pas, il ne pourra pas intervenir en cas de refus de certains collègues de faciliter la mise en place des emplois du temps. Nelly Valtat souligne toutefois qu'en réunion de département la semaine dernière, d'anciens responsables des emplois du temps réfutaient tous que les difficultés d'emplois du temps (« cafouillage ») venaient des collègues qui refusent des créneaux suffisants. → Vote : sur 23 votants, 1 abstention, 13 non et 9 oui. J.-M. Fournier conclut qu'un directeur de département face à une difficulté de service pourra saisir le directeur d'UFR mais que dorénavant les directeurs agiront comme ils voudront en s'assurant d'occuper les salles... Il faudra veiller à ce que cela fonctionne. S'il y avait un problème, le directeur saisirait le Conseil restreint (pour qu'il exerce une forte pression des pairs sur le collègue), sinon il ne pourrait que saisir le président.

10. Conseil restreint : 2 collègues ont fait chacun deux demandes de mission Erasmus ; on en a une de trop dans les deux cas. On choisit la première de chaque collègue, et on garde les autres en attente.
11. Budget : il sera reconduit l'an prochain. L'exercice de préparation va être difficile à cause du dysfonctionnement actuel de l'antenne financière. La mise en place est compliquée.